

SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR DE CHAMBERY

(S.M.A.C.)

Extrait du registre des délibérations

Délibération N° : 2025-02-01

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 15h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry s'est réuni à la Direction des politiques territoriales, 4 rue du Château à Chambéry, sous la Présidence de séance de Monsieur Gilbert GUIGUE.

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

**Objet : Approbation du
Procès-verbal du 25 mars 2025**

Etaient présents :

- Gilbert GUIGUE (Titulaire, Conseil départemental)
- François MOIROUD (Titulaire, Conseil départemental)
- Claudine BONILLA (Titulaire, Conseil départemental)
- Franck MORAT (Titulaire, Conseil départemental)
- Sandra FERRARI (Titulaire, Grand Chambéry)
- Jimmy BAABAA (Titulaire, Grand Chambéry)

*Le Comité syndical a été légalement
convoqué le 3 avril 2025*

Secrétaire de séance :

- Claudine BONILLA

1

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des collectivités territoriales et son article L 2121-23,

VU le procès-verbal de la séance du 25 mars 2025,

Considérant la transmission aux membres du Comité syndical du Procès-Verbal de la séance du 25 mars 2025,

Considérant la lecture réalisée par Monsieur le Président du Procès-verbal du 25 mars 2025 à l'assemblée,

Certifiée exécutoire par le Président

*du SMAC compte tenu de la réception
en Préfecture et l'affichage au siège du
Syndicat le*

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 25 mars 2025, à l'approbation des membres du Comité syndical. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 mars 2025, ci-joint en annexe.

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

POUR 6

Accusé de réception en préfecture
073-200021384-20250425-2025-02-01-DE
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

**Délibération N° :
2025-02-01**

Pour extrait conforme,

Le 10 avril 2025,

Le Président
GILBERT GUIGUE

